



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 4 février 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 4 février à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie (salle du Conseil) 32 rue du Général de Gaulle, sous la présidence de Madame Martin Pauline, Maire.

Présents : Mme Martin, M. Migeon, M. Le Gallo, Mme Perol, M. Rabier, Mme Roussel, Melle Caro, Mme Beaupuis, M. Despérelle, M. Langer, M. Guinard, M. Vivet, M. Wieckowicz, Mme Roche, Mme Vair-Piova, Mme Mauclerc, Mme Ménager, Mme Delarue, Mme Le Berre, M. Moreau, M. Zapf-Lacroix, Mme Médard, M. Boutaud, M. Barbotin, M. Viallon, Mme Fischer.

Secrétaire de séance : Melle Caro

Absents excusés représentés :

M. Simonnet avait donné pouvoir à Mme Beaupuis

M. Pichon avait donné pouvoir à M. Le Gallo

Melle de Lauriston avait donné pouvoir à Mme Martin

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité sous réserve de prendre en compte les observations de Monsieur Zapf-Lacroix concernant son intervention sur la diminution des crédits.

Un compte-rendu est fait sur les différentes réunions qui ont eu lieu :

Le 27 décembre 2018 : Remise des colis de Noël aux résidents des maisons de retraite de l'EHPAD Korian « La Lilardière » et de l'EHPAD « Le Champgarnier » par le Conseil Municipal des Enfants ;

Le 7 janvier 2019 : Commission électorale portant sur la révision des listes électorales ;

Le 12 janvier 2019 : Réunion de travail du Conseil Municipal des Enfants ;

Le 15 janvier 2019 : Vœux du et au personnel communal ;

Le 21 janvier 2019 : Commission « Sports » portant sur le parcours de santé, la fête du sport et les travaux à la piscine extérieure ;

Le 22 janvier 2019 : Réunion avec les représentants du marché pour faire le point sur les animations 2018 ;

Le 25 janvier 2019 : Présentation des vœux à la population ;

Ville de Meung-sur-Loire

32 rue du Général de Gaulle
45130 Meung-sur-Loire

Téléphone :
(0)238 469 494

Télécopie :
(0) 238 447 667

E-mail :
mairie@meung-sur-loire.com

Site internet :
www.meung-sur-loire.com



0238 447 667
0238 447 667
0238 447 667
0238 447 667
COMMUNE DU SITE INSCRIT

Le 26 janvier 2019 : Fête de la Saint-Vincent organisée par le Comité de Quartier de la Nivelles ;

Le 28 janvier 2019 : Commission des Finances pour préparer le Conseil Municipal du 4 février 2019 ;

Le 28 janvier 2019 : Grand Débat National à Huisseau-sur-Mauves ;

Le 30 janvier 2019 : Réunion publique d'information sur l'arrivée de la fibre à Meung-sur-Loire ;

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

Débat d'Orientations Budgétaires 2019.

Conformément à la réglementation, un débat sur les principales orientations budgétaires a lieu au sein de l'Assemblée municipale sur la base d'un rapport remis aux élus.

Il a été rappelé que ce débat s'inscrit dans le contexte national, au regard de la loi de finances pour 2019, sachant que le budget des collectivités territoriales est depuis plusieurs années soumis étroitement aux exigences de rigueur et d'économie poursuivies par l'Etat, dans le cadre de la réduction de la dépense et de la dette publique.

La récente crise sociale et institutionnelle avec le mouvement des gilets jaunes vient modifier la donne sur certains aspects de cette loi de finances et, certaines inquiétudes manifestées par les collectivités sur les efforts demandés par le Gouvernement en termes de réduction de la dépense locale se voient amplifiées du fait des incertitudes provoquées par ce climat de tension.

Il est précisé qu'une refonte globale de la fiscalité locale est en préparation puisque le dispositif réformant celle-ci devrait figurer dans un projet de loi de finances rectificatives, au 1er semestre 2019.

En ce qui concerne Meung-sur-Loire, l'installation de nouvelles entreprises devrait permettre d'accroître la fiscalité foncière.

Les charges de personnel devront continuer d'être contenues, tout comme les charges à caractère général.

Il est rappelé qu'avec le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes, le budget annexe correspondant a été supprimé. Les flux financiers tant en dépenses qu'en recettes s'en sont trouvés artificiellement et provisoirement gonflés. Par ailleurs, l'excédent du budget d'assainissement non reversé à la communauté de communes a impacté le résultat de la section de fonctionnement de manière exceptionnelle en 2018.

L'aide apportée aux associations locales, sera poursuivie dans les mêmes conditions que les années précédentes, au regard des projets menés ; certaines associations ne sollicitant pas de concours particulier compte tenu de leur trésorerie.

Il est annoncé une stabilité des concours financiers de l'Etat - dotations, compensations et autres, il conviendra de rester prudent dans les prévisions budgétaires.

Il n'est pas prévu de hausse du taux des impôts locaux. A ce jour, il n'est pas certain que les exonérations de taxe d'habitation soient compensées intégralement.

Les projets phares vont se poursuivre pour ce qui concerne notamment :

- La rénovation de la piscine extérieure,
- Le réaménagement de l'ancien collège pour accueillir des services municipaux et des associations,
- Le projet d'entrée de ville par la rue des Tanneries pour sa première partie jusqu'en bas de la place du Maupas.
- Les études relatives à l'embellissement de la place du Maupas et de la Porte d'Amont seront lancées.
- La réfection de la rue Maison Neuve et celle du chemin de la Fontaine sont également au programme de l'année 2019.
Parallèlement, une attention particulière devra être portée sur l'entretien des voiries existantes. La signalétique de ville sera renouvelée, parallèlement à la signalétique des zones d'activités, en cours de mise en place par la communauté de communes.
- La réalisation du parcours de santé est programmée dans le courant du premier semestre 2019.

Une enveloppe sera consacrée également à l'entretien et à la sécurisation des bâtiments, aux travaux de mise en accessibilité...

Le Fond de Compensation de la T.V.A. de l'année 2019 calculé sur les investissements de l'année 2017 ne devrait pas augmenter.

Le produit de la taxe d'aménagement pour 2019 sera minoré, au regard des encaissements effectifs au 31 décembre 2018, par rapport au produit prévisionnel annoncé par les services de l'Etat.

La capacité de désendettement de la commune au 1^{er} janvier 2019 est de l'ordre de 2 ans (pour 3 ans en 2018) réduite de moitié depuis 2014.

Concernant le budget de l'eau, le prix du m³ d'eau est demeuré inchangé depuis 2014. Il est envisagé de poursuivre une nouvelle tranche de travaux liés au remplacement des branchements en plomb et de procéder au cuvelage du château d'eau des Sablons. La poursuite de l'étude sur la qualité de l'eau potable lancée en 2018 souligne la nécessité d'effectuer des travaux au château d'eau des Papecets, à court terme.

Une nouvelle tranche de travaux de viabilisation sur la Z.A.C. des Tertres va être lancée au cours de l'année afin de réaliser l'intégralité du mail principal jusqu'au silo. Une nouvelle vague de commercialisation devra donc être lancée, parallèlement au projet de la résidence Seniors et de la Société VIABILIS. La vente de terrain au profit du Centre Hospitalier Georges Daumezon est prévue au cours de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue de ce débat, lequel a fait l'objet de l'établissement d'un rapport préalable.

Compte-rendu des décisions du Maire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal, depuis la séance du 17 septembre 2018.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal 2019.

A l'unanimité, l'Assemblée donne délégation à Madame le Maire pour solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental du Loiret, dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal 2019, pour les opérations qui seront inscrites au budget primitif 2019.

Plan de récolement du Musée : approbation du procès-verbal 2018.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le procès-verbal pour la campagne de récolement 2018, avant de le présenter à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à la Direction des Musées de France.

Cession de terrain sur la Z.A.C. des Tertres au profit de la Société Viabilis.

A l'unanimité, l'Assemblée donne délégation à Madame le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires liées à la vente de parcelles sur la Z.A.C. des Tertres, d'une surface de l'ordre de 27 000 m² au profit de la Société Viabilis.

Signature d'un avenant concernant la cession des terrains au profit de Tente et Plus.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à signer un avenant relatif à la cession des terrains au profit de la Société Tente et Plus, dans le cadre d'une réduction de la surface vendue d'environ 325 m², partie correspondant à l'entrée de l'ensemble immobilier donnant sur la voie publique.

Communauté de Communes des Terres du Val de Loire : opposition au transfert de la compétence « eau ».

A l'unanimité, l'Assemblée décide de s'opposer au transfert de la compétence « eau », initialement prévu à compter du 1^{er} janvier 2020, et autorise Madame le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à notifier cette décision à Monsieur le Préfet de la Région Centre-Val de Loire et à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Cimetière communal : entretien d'une sépulture de « Mort pour la France » et d'un monument remarquable.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à effectuer les travaux d'entretien d'une sépulture de « Mort pour la France » et d'un monument remarquable au cimetière communal, et donne délégation à cette dernière pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Convention de mise à disposition de services avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour l'encadrement des activités de baignade.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, à signer en temps voulu une convention avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour la mise à disposition de services respectifs, liés à l'encadrement de l'activité de baignade (personnel B.E.E.S.A.N et B.N.S.S.A), dans l'attente du transfert des équipements.

Questions et Communications diverses.

Madame le Maire fait part des prochaines dates à retenir :

Le 7 février 2019 à 20h00 à Tavers : Conseil Communautaire

Le 12 février 2019 à 18h30 : Commission Foires et Marchés

Le 2 mars 2019 à 8h30 rive sud près du Pont : Opération « J'aime la Loire Propre »

Le 18 mars 2019 à 18h30 : Commission des Finances

Le 23 mars 2019 à 10h30 : Carnaval sur le thème « Bleu »

Le 25 mars 2019 à 20h30 : Conseil Municipal

Madame Martin fait part des remerciements des organisateurs et des bénévoles du Téléthon Magdunois, pour la présence des Elus, l'aide des services municipaux et la mise à disposition de matériel, à l'occasion des journées de mobilisation et d'animations pour ce 12^{ème} Téléthon, qui ont permis de reverser la somme de 10 039 € à l'AFM.

Madame le Maire fait le point sur les travaux et projets en cours pour l'année 2019 :

- La réhabilitation de la piscine découverte (fin des travaux en mai 2019),
- La démolition du Moulin du Coutelet (en cours),
- L'aménagement de la rue des Tanneries et ses abords (travaux envisagés en mai 2019),
- L'aménagement d'un bâtiment d'accueil de services publics et associatifs – annexe de la Mairie (travaux envisagés pour le 2^{ème} semestre 2019),
- La poursuite de l'aménagement de la Z.A.C. des Tertres (travaux envisagés à partir du 2^{ème} semestre 2019),
- La réhabilitation du château d'eau des Sablons (travaux prévus pour le 2^{ème} semestre 2019),
- L'aménagement de la voirie du Chemin de la Fontaine et de la rue Maison Neuve (travaux envisagés à partir du 2^{ème} trimestre 2019),
- La réalisation d'un parcours de santé (installation prévue courant mars 2019).

Meung-sur-Loire, le 6 février 2019

Le Maire,




Pauline MARTIN

Affiché le : 11 FEV. 2019